

Débat ouvert du Conseil de sécurité
Femmes, paix & sécurité : violences sexuelles liées aux conflits

Intervention de la Belgique

15 mai 2017

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire général adjointe,
Monsieur le Représentant spécial intérimaire,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation voudrait tout d'abord **remercier l'Uruguay** de l'organisation de ce débat et de la possibilité offerte à la Belgique d'y prendre part.

Ma délégation **soutient pleinement** la déclaration de l'Union européenne et celle du Groupe d'amis « Femmes, paix & sécurité ». Je voudrais dès lors me limiter à quelques points particulièrement importants pour la Belgique.

Mon pays remercie le Secrétaire général de son **rapport** dont nous **soutenons pleinement les recommandations**, y compris celles qui concernent spécifiquement à certains pays.

La lutte contre les violences sexuelles est une priorité pour la Belgique. Nous sommes sur le point d'adopter **notre troisième Plan d'action national 1325** (2017-2021). La question de la violence sexuelle contre les femmes, y compris celle liée aux conflits, y tient une place importante.

Pour la Belgique, la question de la « **responsabilité** » / redevabilité (« **accountability** ») et de la **lutte contre l'impunité** pour les crimes de violence sexuelle, y compris pour la traite d'êtres humains, est cruciale. La justice est une condition indispensable pour la consolidation de la paix. Cela permet par ailleurs de rompre les cycles de conflit. C'est une base de la pérennisation de la paix. J'aimerais aborder les points suivants, tant au niveau national qu'international:

- Au niveau national, nous saluons d'abord les pays cités dans le rapport, qui ont travaillé activement à l'établissement d'un cadre législatif et pris des mesures effectives. Nous saluons spécifiquement le travail remarquable de **l'Équipe d'experts de l'Etat de droit et des questions touchant la violence sexuelle liée aux conflits** en appui aux efforts nationaux, qui ont conduit à des résultats tangibles, comme par exemple en **Guinée**. Il faut que ces pays puissent bénéficier de tout le soutien nécessaire pour le renforcement de leurs capacités en la matière.
- Ma délégation souligne en outre l'importance de la recommandation du Secrétaire général appelant le Conseil de sécurité à **inclure** entièrement **la question des violences sexuelles liées aux conflits dans les travaux des comités des sanctions**, en veillant à ce que ceux-ci aient recours à des experts en la matière. La légitimité incontestable des sanctions adoptées dans ce contexte permettra en effet de renforcer considérablement les efforts collectifs dans la lutte contre ce fléau, que la Belgique s'engage à poursuivre sans relâche.
- Quant aux violences sexuelles en Syrie, nous estimons que « le **Mécanisme international, impartial et indépendant** » a également un rôle important à jouer. Ce Mécanisme vise à assister à l'investigation et à la poursuite des personnes

responsables des crimes les plus graves selon le droit international commis en Syrie, y compris les violences sexuelles graves traitées dans le débat d'aujourd'hui.

- Permettez-moi dans ce contexte de saluer aussi le travail des experts du « **Roster de Justice Rapid Response et ONU Femmes** » et l'impact des déploiements comme en Syrie, en RDC, et au Burundi pour assurer justice et responsabilité/redevabilité (« accountability ») pour les crimes de violence sexuelle liées aux conflits.

Pour la Belgique, la **réintégration** des victimes de violence sexuelle est primordiale. Ces victimes ne doivent pas devenir victime une deuxième fois à cause de **stigmatisation** par leurs familles et leurs communautés ou par la société. Ce sont les auteurs de crimes de violence sexuelle qui doivent avoir honte, pas les victimes. Non seulement leur réintégration socio-économique est importante, mais leur accès aux soins médicaux et psycho-sociaux est fondamental.

Dans l'Est de la République démocratique du Congo, il est malheureusement courant de recourir aux violences sexuelles comme tactique de guerre. La Belgique rend hommage au travail remarquable du **docteur Mukwege et de son équipe à l'hôpital Panzi**, que nous soutenons activement. L'hôpital donne accès aux soins médicaux et psycho-sociaux, mais met également des avocats à disposition des victimes, afin qu'elles puissent demander des réparations en justice. Malheureusement, les auteurs de violences sexuelles répondent par des menaces et des actes de vengeance, comme l'a démontré le meurtre récent d'un collaborateur proche du Docteur Mukwege, le gynécologue Byamungu. **Nous réitérons notre appel aux autorités congolaises, et à la MONUSCO, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection du Docteur Mukwege, de son équipe et de ses patients.**

Enfin, permettez-moi d'adresser tous nos remerciements à Madame **Zainab Bangura**, *représentante spéciale sortante chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit*, de son engagement indéfectible. Nous nous félicitons de la nomination de Madame **Pramila Patten** en tant que son successeur et l'assurons de notre soutien absolu.

Je vous remercie, Monsieur le Président.